

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire n°23S0012 - FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords
Lot 9 - CLOTURES Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_527
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,
Vu la commission des marchés du 26 mai 2025.

décidons

De conclure avec la société CLOWILL-CLOTURE MICHEL WILLOQUAUX, 7 route Nationale, à TRESSIN (59152), titulaire du Lot 9 – CLOTURES du marché « FOS Tennis - Réhabilitation et mise en conformité des existants et ses abords », un avenant n°1 pour tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations pour un montant de 4 467,48 € H.T

Montant du marché : 157 866,90 € HT

Avenant n°1 : 4 467,48 € HT représentant une plus-value de 2,83 %

Nouveau montant du marché : 162 334,38 € HT

Imputation budgétaire : C/OP 2021-02 – 2313 322 2200 SPTLEMAI

Politique publique (domaine-action-activité) : 11.2.2 Salles de sports

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 30 juillet 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212856-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 1 août 2025